

# Demande annuelle

# d’agrément pour aider au service public d’enseignement

*.*

ACTIVITE : **SRAV**

**Intervenants du VTT Fun Club ou autres**

**202 . / 202 .**

**Circonscription**

**De Vandoeuvre**

**Ce projet est rédigé par l’enseignant de la classe en lien avec sa programmation et en collaboration avec l’intervenant.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Ecole** | **Enseignant(s)** | **Classe** | **Effectif** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |

*Co-Signatures enseignant / intervenant :*

**Avis motivé du Directeur de l'école et signature** :

Transmis à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale le : ……………

**Date et Avis de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale**

|  |  |
| --- | --- |
| **Domaine d'action** | **E.P.S. champ d’apprentissage 2 :**  **adapter ses déplacements - rouler** |
| **Objectifs opérationnels** propres au domaine d'action (objectifs liés aux programmes, résultats attendus, productions possibles...) | - Développer des capacités et des ressources nécessaires aux conduites motrices (ainsi que le goût de l’effort, l’importance de l’activité physique sur la santé, le respect des règles, la coopération dans une démarche globale de projet).  - Renforcer l'éducation à la sécurité routière, le projet permettra la validation d’une partie de l'A.P.E.R. (partie « élève rouleur »).  - Aboutir à des sorties vélo sur route ou pistes, chemins (extérieurs à l’école) pour se rendre sur des lieux de visites, dans les collèges de secteur afin de renforcer la liaison intra cycle 3 (rencontres sportives et/ou interdisciplinaires le cas échéant).  - Développer la connaissance de l’environnement proche et  - Inciter à la réalisation des trajets école – collège – domicile.  - Amener les élèves à être autonomes dans des déplacements courts en vélo, sur route ou/et sur piste, dans le respect du code de la route. |
| **Liens avec le projet d’école** | Education à la sécurité routière et mise en œuvre de l'Attestation de Première Education à la Route (APER).  Ce projet et les séances associées permettent également de travailler l’APS (Apprendre à Porter Secours). Renforcer le lien avec le collège (projets de liaisons possibles).  Activités en lien avec des compétences interdisciplinaires, d’autres domaines. |
| **Rôle et place de l’enseignant** dans le projet et dans son déroulement : | **Rôle et place de l'intervenant** dans le projet et dans son déroulement : |
| - L'enseignant de la classe est le responsable pédagogique du projet. Il définit préalablement l'organisation des séances avec une répartition précise des tâches.  - L'enseignant veille à la répartition des élèves dans les différents groupes de niveaux. Il répartit les intervenants sur les différents groupes d'élèves.  - L’enseignant veille à ce que chaque élève bénéficie d’un équipement adapté (vélo en état de marche, casque, gilet rétro-réfléchissant). Le vélo devra avoir l’équipement obligatoire pour rouler sur route sur piste cyclable (cf schéma ci-dessous).  - L’enseignant mobilise les parents ou autres bénévoles (clubs de cyclisme…) autour de ce projet afin d’obtenir le taux d’encadrement nécessaire pour toute sortie en-dehors de l’école. | - L’intervenant respecte les conditions d'organisation générale et plus particulièrement les conditions de sécurité des élèves.  - Il est intégré du début à la fin du projet, dans sa relecture avec l’enseignant et différents acteurs du projet.  - Il prend en charge des groupes d'élèves pour les encadrer lors de séances d’apprentissage dans la cour de l’école et/ou lors de sorties à l’extérieur.  - Il participe à toutes les tâches qui incombent à ce type de sortie : soutien technique et logistique, vérification et fourniture de matériel (vélos, casques, gilets…), aide à l'équipement, surveillance des élèves, élaboration des itinéraires…  - Il propose, en collaboration avec l’enseignant, une progressivité dans les activités, en classe, dans la cour puis sur route ou sur la voie publique de manière générale. |
| **Modalités d'organisation** (groupes, échanges de service, co- interventions ..) | L'enseignant, aidé des intervenants, met en place un module d'apprentissage sur la maniabilité et les déplacements à vélo d'abord dans un lieu fermé et sécurisé (cour d’école par exemple), puis à l’extérieur de l’école.  La séquence d’apprentissage compte ……….. séances pratiques dont ……….. séances en milieu fermé et sécurisé et ……… sur la voie publique (*à définir*). |
| **Moyens mis en œuvre** : locaux utilisés, transports, matériels à disposition… | Utilisation de la cour de l'école, des bicyclettes personnelles des élèves ou de celles prêtées par différents organismes partenaires du projet.  Prêts de casques, de protections et autres éléments de sécurité si besoin.  Les itinéraires empruntés sur route lors des sorties sont choisis afin d'être adaptés au niveau des élèves en évitant les axes à grande circulation. Ils font l'objet d'une reconnaissance préalable. Leurs tracés pourront être communiqués à différents partenaires, notamment la Police Municipale. => Privilégier des itinéraires commun à plusieurs écoles ?  Ressources de circonscription.  Ressources SRAV et livret individuel de l’élève.  Agréments de parents pour accompagnement de sorties sur route. |
| **Evaluation** (fréquence, outils, forme) | L'enseignant évalue, à l'issue de ce travail, les apprentissages liés à ce type de sortie, notamment celles concernant « l’enfant rouleur » de l’APER :  - adapter ses déplacements à différents types d’environnement (chemin, route, pistes cyclables) avec des changements de dénivelés et donc de rythme.  - adapter ses déplacements au rythme du groupe.  - coopérer afin d’atteindre un objectif collectif de distance parcourue : réussir à parcourir un nombre de kilomètres préétabli.  - réaliser une performance mesurée.  - Connaître les règles du code de la route utiles pour rouler dans un cadre scolaire et en-dehors. |
| **Quelques repères pour enseigner la sécurité routière du cycle 1 au cycle 3 (=> la partie “élève rouleur” nous intéresse ici) :** <https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Securite_Routiere/14/7/Quelques_reperes_pour_enseigner_la_securite_routiere_du_cycle_1_au_cycle_3_662147.pdf> | |

**Date et signature de l'enseignant :** **date et signature de l'intervenant,** *précédée de la mention « lu et approuvé »*

Transmis à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale le: ……………

Avis motivé du Directeur de l'école et signature :

Avis de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale :

Date :

Signature :

PROPOSITION DE SEQUENCE BASEE SUR LE SAVOIR ROULER A VELO :

-10 heures d’intervention environ / durée de 1 heure pour les premières séances, puis 1h30 environ pour des sorties hors école

<https://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?page=article&id_article=447>

*Il ne s’agit là que d’une proposition de séances qui peuvent être aménagées en partenariat enseignant / Intervenants / CPC-EPS. Il paraît pertinent de privilégier, au moins sur la première partie de la séquence, deux séances par semaine : une en présence de l’intervenant et une sans lui, seulement assurée par l’enseignant, éventuellement avec des parents participant au projet (sous réserve de la disponibilité du matériel nécessaire).*

|  |  |
| --- | --- |
| **En amont** | Mobiliser les acteurs sur le projet (communauté éducative, parents, partenaires, intervenants).  Préparer matériellement le cycle – connaître les besoins et l’état du matériel à disposition. Sensibilisation à l’entretien de leur vélo grâce à un “contrôle technique”.   * Anticiper les venues à l’école en vélo. * Agréer des parents pour accompagner les élèves dans leurs projets. |
| **Séance 1**  (septembre – octobre) | Présentation de l’intervenant, du projet.  Mise en place matérielle et des premières règles de sécurité.  Utilisation de la fiche de vérification du matériel et mise en place du lexique technique, sécuritaire.  En classe, puis dans la cour. |
| **Séances 2, 3, 4 et 5**  (septembre – octobre) | Test de validation des premières compétences : parcours test.  Mises en place d’ateliers (en lien avec un livret d’autoévaluation ?) :   * perfectionner leurs compétences dans la manipulation de leur vélo grâce à la mise en place d’ateliers portant sur les 3 grands thèmes : propulsion, équilibre, trajectoire.   Travail en parallèle sur les compétences utiles aux déplacements sur route au niveau des connaissances à avoir (sécurité routière) et des comportements et habiletés à développer.  Classe, cour, parc Richard Pouille, La Sapinière, autre… les pistes de Callot ? |
| **Séances 6 et 7**  (octobre séance 6 – 3ème trimestre séance 7) | Pistes de Callot : déplacements à pieds, en bus, en vélo. Sortie courte sur route, ateliers place du marché de Vandoeuvre...  Retravailler quelques temps dans la cour avant de ressortir sur la route. Réaliser un check-up des vélos et du matériel.   * Vérifier capacités des élèves circuler en petits groupes, et en file indienne mais aussi à passer de vitesses. La difficulté du dénivelé sera l’occasion revoir comment gérer leurs efforts et travailler le passage des vitesses.   Si déplacement vélo, compter 2 x 20 minutes environ sur les trajets aller et retour, puis deux ateliers (APER et maniabilité).  Si non, mise en place de plusieurs ateliers. |
| **Séances 8** (et au-delà)  (octobre séance 6 – 3ème trimestre séance 7) | Sortie sur route avec plusieurs possibilités ; projet de sortie de proximité :   * Lors de liaison avec les collèges (Callot, Simone de Beauvoir) * Ou projet global (stade Bambuck… ) * Projet propre à chaque école * Manifestation de fin d’année scolaire * Validation APER en lien avec l’APS (<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ienvandoeuvre/spip.php?article401>) |

D’autres ressources sur le site IEN de Vandoeuvre : [ICI](https://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ienvandoeuvre/spip.php?rubrique409)